



Une offensive historique du régime contre le prolétariat et la classe ouvrière d'une ampleur inédite

A BAS LA LOI DE FINANCE COMPLÉMENTAIRE 2020!

A BAS LE PROJET DE CONSTITUTION DU RÉGIME!

DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES!

LIBÉRATION IMMÉDIATE DES PRISONNIERS POLITIQUES!

Il faut agir pour la réalisation du front unique des partis et syndicats se réclamant de la classe ouvrière, pour leur rupture avec Tebboune et son gouvernement sur ces objectifs

UN DÉSASTRE ÉCONOMIQUE, UN TSUNAMI POUR LA CLASSE OUVRIÈRE

Une marche à la catastrophe sur le plan international

Le développement de la crise économique à l'échelle internationale n'a pas fini de produire ses effets cataclysmiques, tant sur les plans politique et économique, que sur les plans social et sanitaire.

Sur le plan économique, on assiste à un véritable effondrement, qui frappe sans distinction l'ensemble des citadelles impérialistes, et des pays dominés.

Tout le monde s'accorde à dire que la dépression qui se développe sera d'une ampleur supérieure à celle de 2008, la référence étant désormais la crise de 1929.

Cette crise se développe dans un contexte politique de lutte exacerbée entre les puissances impérialistes, qui s'illustre notamment dans l'affrontement entre les États-Unis et la Chine.

30 millions de chômeurs aux États-Unis, effondrement des PIB de l'ensemble des puissances impérialistes, augmentation exponentielle de la dette des États, mise en place de plans de relance avec injection de liquidités par les banques centrales dans des proportions inédites, faillites ou menaces de faillites de grands groupes industriels, tous les chiffres qui parviennent quotidiennement donnent le vertige. A cela, il faut ajouter les ravages de l'épidémie qu'à cette étape aucun état n'est en mesure de l'endiguer.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier la situation en Algérie. Un rappel : nous avons indiqué depuis des mois que la crise mondiale couvrait avant même le développement du coronavirus, qui n'est qu'un accélérateur de la crise. Si la crise touche les citadelles impérialistes, elle a des conséquences désastreuses sur les pays émergents et notamment les pays pourvoyeurs de matières premières.

L'effondrement des cours du pétrole et ses conséquences pour l'Algérie

La loi des finances 2020 votée avant l'élection de Tebboune et fondée sur un baril à 60 dollars pouvait déjà être considérée comme une attaque majeure contre les conditions d'existence du prolétariat en Algérie. A l'époque, tout le monde s'accordait pour dire qu'il fallait un baril à 100 dollars pour atteindre l'équilibre budgétaire.

La loi des finances initiale prévoyait une baisse de 9 % des dépenses publiques. (voir l'article « Une offensive sans précédent contre les masses laborieuses » paru sur *Maghreb socialiste* le 18 septembre 2019). Mais avant même l'apparition de la pandémie, Tebboune envisageait une loi des finances complémentaire intégrant la tendance à la baisse des cours du pétrole.

Aujourd'hui, le cours oscille entre 20 et 30 dollars le baril, ce qui traduit la crise de surproduction. Le pétrole américain a même atteint un cours négatif, les producteurs, ne disposant pas de moyens de stockage, cherchant à s'en débarrasser à tout prix.

L'effondrement des cours du baril de pétrole ne peut que conduire à terme à la faillite pour l'Algérie. Les 60 milliards de dollars de réserves de change dont disposait le pays à la fin de l'année 2019 fondent comme neige au soleil, à telle enseigne qu'elles atteindront 44,2 milliards de dollars fin 2020, au lieu des 51,6 milliards de dollars prévus.

Cela n'est pas sans conséquence sur une économie de bazar, essentiellement fondée sur la rente pétrolière. D'ores et déjà, le secteur du bâtiment travaux public est sinistré.

Des le mois de mars, le site *DZAIR Daily* rapportait les propos du président de l'association générale de entrepreneurs algériens AGEA qui « *tirait la sonnette d'alarme face à la crise inédite sévissant dans le secteur du BTP, qui est menacé par une faillite imminente* ». Lors d'une conférence de presse le 7 mars à Alger, ce dernier indiquait que l'AGEA avait recensé un « *arrêt technique* » de 20 000 à 25 000 entreprises dans le secteur du BTP, avec pour conséquence la mise au chômage de plus de 150 000 à 200 000 salariés du secteur.

Le président de l'AGEA a d'autre part soumis des recommandations de sortie de crise au ministère, dont la réalisation des logements sociaux par l'État, la promotion immobilière et l'encouragement des entreprises nationales à construire des habitations destinées, 50 % à la location, 50 % à la vente. Peine perdue : dans une interview accordée le 10 mai, Anis Bendaoud, directeur général du Logement au ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, a révélé que l'État algérien renoncera graduellement à la construction des nouveaux logements dits « *budgetisants* » (subventionnés).

En bref, c'est l'arrêt pur et simple de tout programme de subventionnement de la construction de logements sociaux par l'État, qui constituait la principale manne financière sur laquelle pouvait s'appuyer le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Concernant les PME, 90 000 entreprises seraient menacées de faillites selon l'Union nationale des jeunes investisseurs : les secteurs du transport ou le tourisme et les loisirs sont déjà à l'agonie avec d'innombrables mesures de cessation d'activités depuis la mise en place du confinement.

Le Forum des chefs d'entreprises (FCE, principale organisation patronale) s'est récemment prononcé, par le biais de son président Sami Agli, en faveur d'une amnistie fiscale générale.

Pour ce qui est des exportations d'hydrocarbures, le projet de loi des finances complémentaire de 2020 table sur un recul des recettes des hydrocarbures à 20,6 milliards de dollars contre 37,4 milliards de dollars prévus initialement.

La réalité, c'est que la crise sanitaire du coronavirus a déclenché une crise sans précédent avec une menace pure et simple de faillite pour l'économie algérienne. En même temps, cette crise sanitaire est saisie par le régime comme une opportunité pour porter des coups décisifs contre les acquis sociaux et tenter de mettre fin à la mobilisation qui a secoué le pays durant un an.

PROFITANT DE LA SIDÉRATION OCCASIONNÉE PAR LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS, LE RÉGIME PASSE À L'OFFENSIVE

Attaques d'une violence inouïe contre les masses laborieuses

Face à l'impasse économique et budgétaire, le régime et son gouvernement ont annoncé un nouveau projet de loi des finances complémentaire qui prévoit une réduction des dépenses de fonctionnement de 50 % par rapport au projet précédent . Il s'agit de la deuxième réduction, après celle adoptée par le Conseil des ministres, le 22 mars dernier, où il avait été décidé de contracter les dépenses courantes de 30%. Il faut sans doute remonter à la décennie noire et ses ajustements structurels pour retrouver des attaques d'une telle importance.

Selon le gouvernement Tebboune, elle ne concernerait pas les salaires et les transferts sociaux !!!

De qui se moque-t-on ?

La réalité, c'est qu'une diminution du budget de fonctionnement aura des conséquences catastrophiques sur les budgets sociaux, les postes de fonctionnaires, de personnels hospitaliers, territoriaux et communaux, de l'éducation nationale (dans ce secteur, la rumeur courait, selon laquelle les enseignants contractuels ne seraient pas renouvelés sur leur poste avant que le ministre finisse par démentir).

La réalité, c'est aussi des coupes sombres dans les subventions aux produits de première nécessité, pour aller vers leur suppression. Concernant ces dernières, la presse commence à dévoiler les premières mesures qui concernent le carburant : le prix de l'essence normale passera de 38,94 dinars à 41,32 dinars, soit une augmentation de 6,1% ; le super coûtera 44,35 dinars au lieu de 41,97 dinars (+5,7%) : quant à l'essence sans plomb, son prix passera à 44 dinars au lieu de 41,62 dinars (+5,7%). Enfin, les prix du diesel vont connaître une flambée de 3,57 dinars. Le prix du litre du gasoil grimpera de 23,06 dinars à 26,63 DA, soit une augmentation de 15,5%.

Et le gouvernement commence à annoncer la couleur. Concernant les subventions à l'énergie : par le truchement du ministre de l'énergie Mohamed Arkab, a été dévoilé le montant des subventions au gaz et à l'électricité pour 2019 qui s'élèvent à 18 milliards de dinars. Le ministre en a profité pour préciser : « *La moyenne du prix de l'unité de gaz naturel sur le marché national s'élève à 0,28 dollars/unité, tandis que celui-ci est cédé par l'Algérie à l'international à hauteur de 5 dollars* ». A mot couvert, c'est l'annonce de la diminution drastique du subventionnement de l'énergie, qui a déjà subi des coupes sévères ces dernières années.

Liquidation du droit à la santé et de la gratuité des soins

Outre la suppression des subventions aux produits de première nécessité, le gouvernement s'apprête à liquider le droit à la gratuité des soins.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement d'une énième réforme, il s'agit de porter un coup décisif au service public hospitalier. Au nom de la mutualisation entre le public et les cliniques privées et de la contractualisation, il s'agit purement et simplement d'en finir avec le service public hospitalier qui a été laissé dans le plus grand dénuement depuis des années. Quant à la gratuité des soins, le gouvernement ne cache plus ses objectifs.

Interrogé par *El Watan* le ministre évoque ouvertement les ambitions du gouvernement :

« Dans les établissements publics, ce sont parfois les nantis qui bénéficient de soins plus que les nécessiteux. Ce qui a perverti l'objet de la gratuité de soins qui était une mesure salutaire. De nombreux dysfonctionnements caractérisent ce secteur, accentués par la mauvaise répartition des ressources, etc. Nous allons donc procéder à une refonte globale de ce système. Il est temps de mettre en avant la performance, d'établir une compétitivité et d'encourager ceux qui travaillent. »

Et d'ajouter :

« Le salut est dans la contractualisation et je m'engage à le mettre en place pour assurer des soins de qualité. Sur le plan, par exemple, de la gratuité des soins, il faut mettre de l'ordre. Les personnes démunies sont à la charge de l'État et la loi les protège ; un assuré social ne pose pas problème puisqu'il contribue ; celui qui n'est ni assuré ni dans le besoin et a les moyens payera. Pourquoi cette catégorie de personnes ne contribue pas à la Caisse de sécurité sociale et ne contracte pas une assurance, qu'elle soit privée ou publique ? Ce qui permettrait à l'hôpital de disposer d'une cagnotte pour assurer des soins. »

Il s'agit donc clairement d'introduire l'assurance privée et de remettre en cause la gratuité des soins dans un pays où le travail informel conduit au fait que la moitié de la population active n'est pas affiliée à la CNAS par les patrons.

Plan de restructuration d'Air Algérie : vers une ponction des salaires de 30% à 50%

Annoncée avant le développement du coronavirus, la restructuration de la compagnie Air Algérie est revenue sur le devant de la scène à la faveur du développement de la pandémie.

« La compagnie aérienne nationale Air Algérie, touchée de plein fouet par la suspension des vols internationaux en raison de la propagation du coronavirus, a convié aujourd'hui les partenaires sociaux à une réunion pour tenter d'apporter des réponses adéquates à cette crise », rapporte le jeudi 7 mai 2020 le quotidien *Liberté*.

A l'exception du Syndicat national du personnel navigant et commercial (SNPNCA), les autres « partenaires sociaux » d'Air Algérie, notamment le Syndicat des pilotes de ligne (SPLA), le Syndicat des techniciens et ingénieurs de la maintenance (SNTMA) et l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) ont pris part à cette réunion.

Dans une récente note envoyée à ces syndicats, la direction générale d'Air Algérie a proposé, dans le cadre du plan de restructuration et de rationalisation des dépenses, une ponction des salaires. Ainsi, « les bas salaires seraient vraisemblablement réduits de 30%, tandis que les paies des autres employés le seraient de 50% », a indiqué le même média.

UNE POLITIQUE CONFORME AUX PRÉCONISATIONS DU FMI

Privatisations, remise en cause des subventions aux produits de première nécessité : le FMI et la banque mondiale en rêvaient, Tebboune le fait.

Ce n'est pas un hasard si Tebboune obtient les félicitations et le soutien de la principale puissance impérialiste par la voix d'un de ses représentants. Ainsi, le site TSA fait état d'une contribution publiée sur le journal américain *Washington Times* « qui a qualifié de "courageuses" et "pleines de bon sens" les réformes économiques et constitutionnelles engagées par le président de la République Abdelmadjid Tebboune, estimant qu'elles devraient aider l'Algérie à surmonter la crise économique et à en sortir "plus forte qu'avant" qu'elle ne commence ».

Cette contribution est signée, selon TSA, par David Keene, ancien président de la *National Rifle Association* (NRA), le lobby des armes aux États-Unis. Ce dernier félicite Tebboune, estimant que ce dernier « se révèle être un leader dur et capable qui, contrairement à beaucoup d'autres, se rend compte qu'il est dangereux d'accumuler des dettes qui devront être remboursées par des générations encore à naître ».

Et d'approuver la décision de Tebboune d'avoir réduit de moitié le budget du gouvernement pour « éviter d'hypothéquer l'avenir de la nation... »

Le projet de constitution : un instrument de guerre contre le prolétariat et la jeunesse algérienne

Allégeance aux puissances impérialistes

Pendant plus d'un an, par millions les masses populaires algériennes ont déferlé dans toutes les villes avec les slogans : Dehors le régime des prévaricateurs et des voleurs ! Dehors le gang ! Pas de dialogue avec le gang ! Etat civil, et non militaire ! Souveraineté populaire !

Tebboune, président illégitime, qui n'a pu être « élu » que par le refus des organisations ouvrières d'organiser le boycott des présidentielles, vient de répondre au Hirak avec son projet de constitution. C'est clair : c'est le maintien total du système antérieur et un pas supplémentaire décisif dans l'inféodation aux puissances impérialistes, tant sur le plan économique que politique.

Le volet économique fait l'objet des articles 61 et 62 qui introduisent une inflexion considérable dans le sens du pillage des richesses par les grands trusts des puissances impérialistes. En effet, l'alinéa 2 de l'article 61 stipule que « la loi définit les

investissements dont la nature stratégique nécessitera la participation majoritaire ou le contrôle direct ou indirect de l'état ».

Un journaliste de *Maghreb Émergent* commente cette disposition :

« Si l'état n'est que majoritaire, cela signifie que ces secteurs considérés comme stratégiques pourraient être ouverts à l'investissement privé. Et en parlant de secteurs stratégiques, on penserait éventuellement à l'hydraulique, à l'électricité et sa distribution, au transport aérien, pour ne citer que ces secteurs qui demeurent fermés à l'investissement privé national et étranger. Cette ouverture pourrait prendre la forme de rentrée en bourse des entreprises publiques considérées comme stratégiques. C'est une proposition qui est souvent évoquée comme moyen de dynamiser la bourse d'Alger qui peine à démarrer. »

De fait, ces dispositions sont mises en place pour lever tout obstacle au pillage des ressources naturelles et à la privatisation de ce qui reste des entreprises publiques.

D'ores et déjà, la loi de finance complémentaire anticipe sur ces dispositions en remettant en cause la règle des 49/51 censée préserver un soupçon de souveraineté en matière économique. Mais elle va plus loin, en prévoyant de supprimer le droit de préemption, ce qui laisse désormais toute latitude aux trusts de faire main basse sur les ressources et les entreprises nationales.

Le vice-président du FCE, s'en félicite d'ailleurs :

« Certaines mesures de la loi des finances complémentaire sont très intéressantes. C'est un bon début pour relancer notre économie et il y a vraiment une lueur d'espoir qui va nous permettre de rattraper les 20 ans de retard ».

Sur le plan politique, le projet de constitution introduit une disposition qui fait de l'Algérie un supplétif des puissances impérialistes dans le règlement des conflits régionaux : « la Constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies » et « la Constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à la restauration de la paix dans la région dans le cadre d'accords bilatéraux de pays concernés ».

Les propositions sur la constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à des opérations de maintien de la paix constitueront, si elles sont adoptées, une remise en cause du principe de « non ingérence », ouvrant la voie à l'intervention directe de l'armée algérienne pour le compte de l'impérialisme. En particulier pour le compte de l'impérialisme français embourbé au Mali et dans le Sahel, à travers l'opération Barkane, menée elle aussi sous les auspices de l'ONU.

Sur le plan national un instrument pour consolider le système

Il est inutile de rentrer dans le détail des propositions ; en réalité, le projet de révision proposé s'inscrit dans le bonapartisme, ou encore zaïmisme, c'est-à-dire concentration des pouvoirs au profit d'un homme providentiel, le président de la République, et ce dans la continuité de l'ensemble des constitutions qu'a connues l'Algérie, dont le projet actuel ne constitue qu'un énième toilettage.

Ce projet renforce les pouvoirs du président tout en le flanquant d'un vice président pour éviter les déconvenues qu'a connues le régime lors de la succession de Bouteflika.

La soumission de l'appareil judiciaire est confirmée à travers le fait que le président de la république est le garant de l'indépendance de la justice, comme il l'avait été proclamé dans la révision constitutionnelle conduite par Bouteflika. Le président est d'ailleurs de facto président du conseil supérieur de la magistrature.

Un dispositif renforcé de restriction des libertés démocratiques et de répression

Tous les droits fondamentaux et de libertés publiques sont quotidiennement piétinés par la politique menée par le régime en matière de répression. Les organisations de défense des droits de l'homme estiment le nombre de prisonniers politiques à 1200. Les journalistes en font les frais et la liberté d'expression est remise en cause de façon massive. En matière de liberté de la presse, il suffit d'énumérer le nombre de journaux en ligne qui sont purement et simplement interdits ou censurés. Ainsi en est-il du journal en ligne *le Matin*, du site *l'Avant-Garde*, de *TSA*, auxquels il faut ajouter le media *Interlignes*, *Radio M*, *Maghreb Émergent*, *DzVidéo*...

Récemment, le journal satirique *El Manchar* révèle que la suspension de sa publication est intervenue en raison des contraintes qui pèsent sur les citoyens à la suite de leur activité sur les réseaux sociaux, la rédaction préférant d'une certaine façon s'autocensurer. Et que dire du journaliste d'*El Watan* sanctionné par son propre journal pour avoir critiqué la nouvelle ligne éditoriale pro-Tebboune ?

En matière de restriction de la liberté d'expression le gouvernement accentue les mesures coercitives. Selon le site d'information *Interligne*, « un projet d'amendement du code pénal adopté par le Conseil des ministres révisé à la hausse toutes les peines prévues, notamment pour la violation du confinement et les fake-news ».

Le texte, s'attaque d'abord à la violation des mesures de confinement décidé pour des raisons sanitaires. Le document présenté par le ministre de la justice criminalise ce qui est appelé « l'exposition de la vie d'autrui et sa bonne santé physique au danger ».

Interligne précise : « l'Exécutif décide également de criminaliser la diffusion, quel que soit le moyen, de fausses informations "qui peuvent attenter à l'ordre et la sécurité nationale" ». Selon la même source, « les auteurs de fake-news encourrent ainsi une peine allant de un an à trois ans de prison et une amende de 100 000 à 300 000 DA ».

En réalité, toutes les initiatives en matière constitutionnelle ou juridique prises par Tebboune ne visent qu'à étouffer toute liberté d'expression, tout en renforçant le caractère bonapartiste du régime. Elles visent à installer de façon préventive l'arsenal des lois permettant d'organiser la répression, pour mettre en œuvre les attaques contre le prolétariat qu'exige la situation économique.

La prétendue plus grande liberté de constituer des partis, syndicats, associations est une tromperie. En réalité, l'arsenal de lois limitant leur expression, en particulier la loi « *sur les nouvelles formes de criminalité* », qui prévoit des peines de prison allant jusqu'à 7 ans pour tout propos attentatoire à l'« *unité nationale* » ou à la « *cohésion sociale* » fait que les représentants que tout parti ayant la moindre indépendance par rapport au régime pourra être immédiatement poursuivi et condamné. Certains le sont d'ailleurs déjà aujourd'hui.

Il s'agit pour Tebboune et sa bande, héritiers de Bouteflika, de consolider le régime, de remettre en selle le système qui a été combattu pendant un an et qui continue à l'être malgré les conditions difficiles générées par la crise sanitaire.

D'ailleurs, la procédure utilisée pour faire avaliser la constitution en dit long. C'est l'APN, assemblée fantoche aux ordres, assemblée conspuée par des millions d'Algériens dans leurs manifestations, assemblée dont même les députés les plus complaisants à l'égard du régime ont dû démissionner lors de l'irruption du Hirak, c'est cette assemblée que Tebboune charge d'adopter cette constitution. Quant au « peuple », il sera ensuite invité à lui donner son aval par referendum, selon la procédure utilisée dans le passé par Bouteflika.

LES PARTIS CONSTITUTIFS DU PAD SE SONT EN RÉALITÉ ALIGNÉS DERRIÈRE LA CONSTITUTION TEBBOUNE

Le devoir de toute organisation qui se prétend fidèle au Hirak est de rejeter clairement la constitution Tebboune. Qu'en est-il des partis constitutifs du PAD (FFS, RCD, PT, PST notamment) ?

Lisons la déclaration du PAD du 7 mai :

« Les triturations constitutionnelles unilatérales en cours confirment, une fois de plus, la culture de la pensée unique autoritaire et de l'octroi lesquelles reconduisent une confiscation de l'Etat à l'origine du désastre national depuis l'indépendance. »

Ainsi, le problème de la constitution Tebboune c'est qu'elle est « *unilatérale* ». Autrement dit, il serait nécessaire qu'elle soit « *multilatérale* », c'est-à-dire élaborée conjointement par le pouvoir et le PAD.

Lisons la suite : « *le PAD, qui milite pour la souveraineté populaire, estime que la crise de légitimité qui frappe le régime depuis l'indépendance nationale ne peut être réglée par des mesures de replâtrage. Quoiqu'en pensent les anciens et nouveaux maîtres du pouvoir, le consensus autour de la transformation institutionnelle et constitutionnelle pour la consécration de la démocratie véritable ne saurait aboutir sans un débat populaire large et public aboutissant à un processus constituant souverain.* »

Le but est donc de résoudre « *la crise de légitimité qui frappe le régime* ». On ne saurait mieux indiquer que le PAD entend jouer le rôle de roue de secours du système. Le but est que « *la transformation institutionnelle* [aboutisse grâce à] *un débat populaire large et public* ».

Mais, répondra Tebboune, il est prévu puisqu'il va y avoir un referendum. Ce que ne dit pas le PAD, évidemment, c'est que la souveraineté populaire ne peut être établie que sur la base du départ de Tebboune et de tout le « système ». Bien au contraire, le PAD préconise le « *consensus* » qui ne peut être rien d'autre que le consensus avec le régime.

Que le RCD et le FFS, partis bourgeois et partisans actifs de la collaboration avec l'impérialisme, soient signataires d'une telle déclaration ne peut étonner personne. Mais le PT et le PST sont des partis qui se réclament de la défense des travailleurs. Il faut exiger de ces partis : rompez avec le RCD, le FFS et tous les partis bourgeois ! Prononcez-vous clairement pour le retrait du projet de constitution Tebboune ! Constituez avec les organisations syndicales un véritable front unique des organisations ouvrières.

Dans son dernier communiqué, le PST conclut : « *Construisons notre mouvement ouvrier unitaire et indépendant !* » Il précise même : « *Pour l'indépendance de classe et vive l'unité internationale des travailleurs !* »

Si les mots ont un sens, l'indépendance de classe suppose la rupture immédiate avec les organisations bourgeoises, elle suppose donc que le PST rompe immédiatement avec le PAD et combatte réellement pour ce « *mouvement ouvrier unitaire et indépendant* » dont il parle dans ses déclarations qui ne peut être que le front unique des organisations se réclamant du mouvement ouvrier, sans représentants des partis bourgeois.

LA CLASSE OUVRIÈRE CONDAMNÉE À COMBATTRE DANS UNE SITUATION RENDUE DIFFICILE

Malgré la crise sanitaire, malgré la dégradation massive de ses conditions matérielles d'existence, marquée par une augmentation exponentielle du nombre de chômeurs, en particulier les travailleurs journaliers, la classe ouvrière et la jeunesse ne sont pas inactives. Ainsi en est-il des centaines de manifestants à Tizi-Ouzou qui se sont mobilisés contre la convocation par la police de 5 militants.

Ainsi en est-il des travailleurs de très nombreuses entreprises qui se battent pour le paiement de leurs arriérés de salaires, ou contre les mesures de remise en cause des droits à congés, comme ce fut le cas sur le complexe sidérurgique d'El Hadjar, à Annaba, où la direction avait décidé de voler les congés au motif du confinement avant de reculer partiellement.

Pour autant, force est de constater que l'élection de Tebboune, doublée de la crise sanitaire, ont renforcé le système et compliqué les conditions du combat pour en finir avec lui. Mais ce qui est décisif à cet égard, c'est la complicité des dirigeants des organisations syndicales qui n'ont eu de cesse de collaborer avec le régime. De ce point de vue, il est remarquable de constater que dans son projet de constitution, Tebboune n'a pas manqué de les remercier en faisant une proposition en dehors des 6 axes principaux, consistant en la consécration du conseil national économique social et environnemental. Un pas de plus vers la marche au corporatisme.

Des dirigeants syndicaux au service du régime

La direction de l'UGTA reprend sa place

Salim Labatcha, secrétaire général de l'UGTA a estimé, à l'occasion de la célébration du 1^{er} mai, que le message du président Abdelmadjid Tebboune « *a apporté des réponses sans équivoque à beaucoup de nos préoccupations en s'engageant à trouver des solutions décisives à nombre d'entre elles* ». « *Sachez que nous vous en sommes reconnaissants et que nous serons toujours à vos côtés pour construire l'Algérie nouvelle* », a-t-il ajouté.

Poursuivant, Labatcha a appelé tout un chacun à « *œuvrer avec davantage de vigueur et de sacrifice pour l'Algérie nouvelle et à s'attacher à la foi en Dieu et au lien à la Patrie, pour que nous sortions forts et victorieux* ».

Pour le secrétaire général, l'autre priorité de la centrale syndicale est « *la relance de l'entreprise après le Covid-19* » en affirmant qu'un « *dialogue décentralisé* » est prévu dans ce sens. « *Ce dialogue consistera, en premier lieu, en des rencontres entre les sections syndicales de chaque entreprise avec les employeurs pour étudier la situation et tracer une politique adaptée à sa relance et au maintien de sa viabilité* », a-t-il assuré (*El Watan*, 3 mai 2020).

Nous voilà revenus au temps où les dirigeants de l'UGTA plaidaient pour le 5^e mandat de Bouteflika ! Cela ne fait aucun doute : la classe ouvrière devra reprendre le chemin qu'elle avait emprunté lorsqu'elle avait engagé le combat pour la réappropriation de l'UGTA, elle devra chasser la clique corrompue qui a, à ce stade, repris le contrôle de la centrale. Mais elle devra tirer les conclusions de sa première tentative dans ce sens. Le combat pour la réappropriation de l'UGTA a échoué parce qu'il est resté entre les mains de bureaucrates qui n'avaient d'autre objectif que d'utiliser le mouvement des travailleurs pour prendre la tête de l'UGTA et y mener la même politique traître. L'UGTA ne pourra être remise au service de la classe ouvrière que si celle-ci prend elle-même les choses en mains, que si elle balaye les bureaucrates quelles que soient leurs obédiences, ou leur phraséologie !

A nouveau Air Algérie

Dès le 27 avril, la direction générale d'Air Algérie avait convoqué les organisations syndicales à prendre part à une réunion ayant pour thème « *Réflexion pour mesures à prendre en situation post-covid* » et durant laquelle 11 points devraient être examinés.

Parmi les 11 points figurant à l'ordre du jour, figuraient la convention collective, les congés, le management, le règlement intérieur de l'entreprise, les effectifs, en résumé un ordre du jour entièrement consacré à la casse des statuts et à la remise en cause des conditions de travail.

Interrogé sur les différents points soumis à l'ordre du jour de cette réunion, Farid Boucetta, président du SNPNC, a indiqué que « *pour chaque point, il faut installer une commission, enclencher des enquêtes et arriver à des accords* ». Il faut se rappeler que ce syndicat avait dû se prononcer en faveur de la grève spontanée des salariés qui avait conduit à la répression de plusieurs centaines de travailleurs. Pourtant, le reproche fait par le responsable de ce syndicat vis-à-vis de la direction a été de ne pas avoir été invité à la rencontre, indiquant par là qu'il revendiquait sa place dans la mise en place du plan social.

Silence assourdissant des dirigeants des syndicats autonomes

Face à l'offensive annoncée, force est de constater que l'ensemble des organisations syndicales autonomes sont particulièrement silencieuses et continuent à s'inscrire dans le dialogue avec le régime, comme c'est le cas pour les syndicats enseignants.

A titre d'exemple, concernant l'aumône concédée par le gouvernement en matière de SNMG, de nombreux syndicats autonomes ont dénoncé cette augmentation de 2 000 DA qualifiée d'insignifiante. Dans le même temps, ils ont suggéré au gouvernement, dans le cadre de la réorganisation du SNMG, de se focaliser sur trois principaux paramètres, à savoir les prix à la consommation, la production et la conjoncture économique et sociale du pays.

En lieu et place du combat pour le rattrapage du pouvoir d'achat qui s'est érodé de 60 % du fait de l'inflation, les organisations syndicales proposent d'indexer les salaires sur la production et la conjoncture économique du pays !!

Lyes Merabet, secrétaire du SNPSP, va même jusque préciser que cette augmentation et la suppression de l'IRG aideront les travailleurs ayant les plus bas salaires ; tel que ceux qui touchent depuis de longues années moins du SMIC ; cela va leur apporter une plus-value à leur pouvoir d'achat.

Merabet s'est aussi exprimé sur le projet de « réforme » du système de santé visant à la liquidation de l'accès gratuit aux soins hospitaliers :

« *il serait maladroit de circonscrire ce manque de performance à la seule problématique du financement ou des dépenses affectés aux soins de santé.* » Les coupes sombres que s'apprête à effectuer le gouvernement sont justifiées par avance.

« Difficile d'évaluer objectivement l'efficacité de la dépense lorsque celle-ci est forfaitaire loin de toute contractualisation et en l'absence d'indicateur fiable sur les comptes nationaux des dépenses de santé propres à notre pays. Ce qui est établi par contre c'est que 70 % des budgets affectés représentent la masse salariale des travailleurs du secteur public. »

Vous avez bien lu. Merabet se prononce pour la « contractualisation » - qui fait dépendre le financement des hôpitaux des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le gouvernement. Et puis la question essentielle pour Merabet, c'est la (trop grande) place occupée dans le budget par les salaires des hospitaliers. Merabet, par ailleurs, toute honte bue, devance les projets du pouvoir de sortir les hospitaliers de la fonction publique d'État : « *Le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) (...) plaide depuis de nombreuses années pour la mise en place d'une "fonction publique hospitalière" propre au secteur public de la santé pour répondre aux spécificités des modes d'exercice et au haut niveau de qualification des personnels.* »

SUR QUELLE ORIENTATION COMBATTRE ?

La classe ouvrière, le prolétariat et la jeunesse vont devoir engager et poursuivre le combat pour la défense de leurs conditions élémentaires d'existence dans un contexte rendu extrêmement difficile. Ce combat pose avec une actualité aiguë celui pour en finir avec le régime. Cela suppose que la mobilisation se centralise sur des mots d'ordre précis :

A BAS LA LOI DES FINANCES COMPLÉMENTAIRE 2020 !

A BAS LE PROJET DE CONSTITUTION DU RÉGIME ! BOYCOTT DU REFERENDUM ANNONCÉ !

DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES !

LIBÉRATION IMMÉDIATE DES PRISONNIERS POLITIQUES !

Cela suppose de mener un combat résolu pour imposer aux dirigeants des organisations ouvrières, partis et syndicats, qu'ils rompent avec le régime, qu'ils organisent le front unique sur cette orientation. Ainsi pourra être dégagée une perspective politique ouvrant la voie à la convocation d'une Assemblée nationale souveraine convoquée sous le contrôle des masses. C'est le combat auquel les militants regroupés autour de *Maghreb socialiste* vous invitent à vous associer.

Les militants regroupés autour de Maghreb socialiste n'ont pas d'autres intérêts que ceux des masses en lutte contre le régime.

C' est pourquoi, ils militent :

- **Pour la chute du régime, la satisfaction de toutes les revendications démocratiques**
- **En particulier l'élection d' une assemblée nationale souveraine**
- **Pour la satisfaction des revendications ouvrières, ce que seule permettra la constitution d'un véritable gouvernement ouvrier, en en finissant avec la domination impérialiste, expropriant les grands groupes capitalistes, organisant la production en fonction du besoin des masses**
- **Immédiatement, pour l'unité des rangs ouvriers, le front unique des organisations syndicales ouvrières ouvrant sur la constitution d'une centrale ouvrière unique indépendante de l'état et de la bourgeoisie, et démocratique**
- **Pour la constitution d'un véritable parti ouvrier**
- **Les travailleurs et jeunes qui partagent ces objectifs ou qui veulent en discuter sont invités à prendre contact : maghrebsocialiste@free.fr**

le 17 mai 2020